



Séance du 7 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire.

Présents : MORAND Eric, BARDOLS Frédéric, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, VAUDOLON Grégory, DE LACROIX Corinne, LORICHON Michel, BASILLAIS Martine, BOURGAULT Sylvain, BARBOT Marie-Paule, CLEMENT Brice, CHAUDET Nathalie.

CLEMENT Brice a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers	
en exercice :	11
de présents :	11
de votants :	11

Date de convocation
26/03/2026

Date d'affichage
08/03/2026

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

OBJET
DCM N° 2026 – 30 TARIFS MUNICIPAUX 2027

VOTE	
POUR :	11
CONTRE :	/
ABSTENTION :	/

GARAGES COMMUNAUX

La commune possède 3 garages qui situés rue de la Borderie. Le montant du loyer annuel est de 250 € versés annuellement.

CONCESSIONS CIMETIERE COMMUNAL

Durée de la concession	PLEINE TERRE (Prix du m ²)	CAVURNE	JARDIN DU SOUVENIR
50 ans	45 €	420 €	20 €
30 ans	35 €	370 €	
15 ans	20 €	320 €	

Pleine terre : les prix indiqués sont pour 1m², donc à multiplier par 2 pour un emplacement pleine terre.

Jardin du souvenir : le tarif comprend la fourniture d'une petite plaque.

Les concessions sont renouvelables au tarif en vigueur à échéance de validité.

SALLES COMMUNALES

Le prix de la location comprend l'électricité, l'eau, le gaz, la cuisine et le prêt de la vaisselle.

Un acompte de 50 % est demandé à la réservation, à l'exception des locations d'un montant inférieur à 70.00 €. Si la demande d'annulation est faite plus de 2 mois avant la date de location, l'acompte est remboursé intégralement, entre 1 et de 2 mois avant la date de location, la moitié de l'acompte est conservée, moins d'un mois avant la date de location, l'acompte est conservé.

Les associations communales bénéficient du prêt gratuit dans le cadre d'une animation sur la commune.

Un chèque de caution de 350€ est demandé à la remise de clés. Ce chèque sera redonné ou détruit lors de l'état des lieux de sortie opéré par la mairie. Au cas où la salle serait rendue sale ou dégradée, cette somme de 350 € pourrait être conservée pour régler les frais de nettoyage des locaux, le nettoyage de la vaisselle rendue sale ou la remise en état du matériel et des locaux. Le montant de 100 € sera également conservé en cas de non-respect du règlement intérieur.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 053-215301698-20260407-DCM202630-DE



SALLE SAINT LAURENT

TYPE	2027	
	COMMUNE	HORS COMMUNE
JOURNÉE (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 19h)	200 €	250 €
WEEK-END (du vendredi 13h30 au lundi 11h00)	300 €	450 €
NOËL / SAINT-SYLVESTRE (24-25 déc.) (31 déc.-1 ^{er} janv.)	320 €	500 €
CÉRÉMONIES sépulture civile	30 €	50 €
RÉUNIONS D'INFORMATIONS, CONFÉRENCES (journée de 9h à 19h)	SANS CUISINE	AVEC CUISINE
	75 €	100 €

SALLE HE

TYPE	2027	
	COMMUNE	HORS COMMUNE
JOURNÉE (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 19h)	150 €	200 €
WEEK-END (du vendredi 13h30 au lundi 11h00)	250 €	350 €
NOËL / SAINT-SYLVESTRE (24-25 déc.) (31 déc.-1 ^{er} janv.)	300 €	450 €
CÉRÉMONIES sépulture civile	30 €	50 €
RÉUNIONS D'INFORMATIONS, CONFÉRENCES (journée de 9h à 19h)	SANS CUISINE	AVEC CUISINE
	75 €	100 €

SALLE DU GARAGE

2026	
Réunion d'information / Conférence (sans cuisine)	75 €

**Cette location est exclusivement réservée aux professionnels.
Aucune location ne pourra être effectuée à des particuliers.**

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits. Pour extrait conforme.

Le Maire,
Éric MORAND

